

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Date du Conseil Municipal :	10 avril 2018	Nombre de conseillers en exercice :	73
Date de convocation :	4 avril 2018	Nombre de présents :	50
		Nombre de représentés par pouvoir :	11
		Nombre de votants :	61
		Nombre d'absents :	12

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BÉCHET Gaétan, BENSARD Robert, BERTHE Claude, BOISSIÈRE Bernard, BRUT Nicolas, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, ESNOULT Catherine, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GOULLEY Martine, GROULT Daniel, KANEB Michèle, KIFFER Daniel, LEFRILEUX Jean-Claude, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARIN Thierry, MARTIN Jean, MÉRIMÉE Maxime, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, NÉEL Marie-Madeleine, PERCQ Gérard, PERDRIEL Christian, PERDRIEL Daniel, PETIT Danièle, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, TAVERNIER Sophie, TRIPIER Sylvie, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, VITTET Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BERTHE Brigitte (à TAVERNIER Sophie), BORDEAU Jean-Pierre (à NÉEL Marie-Madeleine), BRIONNE Dominique (à GROULT Daniel), EDY Noëlle (à DUVOUX Dominique), GRAVELAIS Edith (à KIFFER Daniel), LECOMTE Alexis (à ADELIN Jean-Michel), LEVEAU Dalilha (à BOISSIÈRE Bernard), LEVILLAIN Jean-Pierre (à DORGÈRE François), MÉRIMÉE Bruno (à DRAPPIER Michèle), OGER Leïla (à PETIT Danièle), PROFIT Jean-François (à MADELON Jean-Louis).

Absents et excusés : BEAUDOIN Jérôme, CASSIET Daniel, DESFRESNE Anthony, DEVAUX Anthony, GROULT Catherine, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEPOITTEVIN Christophe, MESNIL Cécile, ROINSARD Roger, SCIPION Elodie, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séances : Bernadette BUONOMO et Stanislas WERS.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. N'ayant eu aucune observation, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

Arrivée de M. BACKX Olivier à 19h50

VOTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS 2018

M. l'adjoint au Maire présente l'ensemble des opérations d'investissement que la Commission des Finances propose d'inscrire au budget primitif 2018, suite aux propositions des commissions de la Commune et des conseils communaux. Cette liste inclut les projets prévus aux budgets 2016-2017 mais non terminés, par le biais de restes à réaliser, ainsi que des nouveaux projets 2018.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire les opérations d'investissement suivantes au budget primitif 2018 du budget principal de la Commune :

Liste des opérations	Dépenses 2018	Recettes 2018
2015-08 - Réfection toiture église Saint-Pierre-du-Mesnil		5 000,00 €
2015-25 - Réfection de l'église Sainte-Marguerite-en-Ouche		8 938,00 €
2016-15 - Restauration église Saint-Ouen-de-Mancelles Gisay-la-Coudre (tranche 1)	101 400,00 €	67 647,00 €
2016-30 - Rénovation logement presbytère Bosc-Renoult-en-Ouche	175,00 €	
2016-40 - Création du pôle socio-culturel	530 190,00	353 460,00 €
2016-43 - Numérotation des rues Granchain	7 913,00 €	
2016-45 - Acquisition de terrain parking Jonquerets-de-Livet	1 750,00 €	
2016-47 - Aménagement liaison douce La Barre-en-Ouche	6 786,00 €	
2016-54 - Restauration des vitraux de l'église Jonquerets-de-Livet	53 132,00 €	

2016-58 - Aménagement RD 833 Landepéreuse	25 135,00 €	
2016-62 - Réhabilitation Ecole La Barre	9 825,00 €	225 760,00 €
2016-63 - Equipement défibrillateurs	1 968,00 €	7 800,00 €
2017-01 - Equipement informatique divers	2 711,00 €	
2017-09 - Extension pour défense incendie Château Beamesnil	1 857,00 €	
2017-12 - Travaux SIEGE Eclairage public à Mancelles Ajou	3 717,00 €	
2017-13 - Renforcement électrique à Saint-Aubin-sur-Risle Ajou	17 650,00 €	
2017-14 - Travaux SIEGE Route de La Barre Beamesnil	1 667,00 €	
2017-15 - Travaux SIEGE Rue des Forges Beamesnil	7 408,00 €	
2017-16 - Travaux SIEGE Rue Gustave Mée Beamesnil	1 167,00 €	
2017-17 - SIEGE déplacement de trois candélabres Gisay-la-Coudre	1 667,00 €	
2017-18 - SIEGE La Mare Auzou Gouttières	13 242,00 €	
2017-19 - SIEGE Le Bois des Landes Granchain	6 958,00 €	
2017-20 - SIEGE Enfouissement rue de l'Eglise / RD 159 La Roussière	39 333,00 €	
2017-21 - SIEGE Rue de l'Eglise Landepéreuse	1 667,00 €	
2017-22 - SIEGE La Corandière Saint-Aubin-le-Guichard	4 000,00 €	
2017-23 - SIEGE La Bissonnière Sainte-Marguerite-en-Ouche	1 400,00 €	
2017-24 - Equipement pôle ados	446,00 €	
2017-32 - Jeu extérieur école de Beamesnil	14 828,00 €	
2017-33 - Changement huisserie mairie / salle communale Epinay	8 050,00 €	
2017-36 - Mur du cimetière Gouttières	9 116,00 €	
2017-38 - Borne incendie aux Jonquerets-de-Livet	2 389,00 €	
2017-48 - Réassort de vaisselle salle des fêtes La Roussière	700,00 €	
2017-49 - Isolation plafond salle des fêtes La Roussière	8 649,00 €	
2017-54 - Réfection toiture mairie / logement Saint-Aubin-le-Guichard	17 381,00 €	
2017-55 - Equipement service technique	1 728,00 €	
2017-56 - Travaux d'aménagement RD 44 Thevray	15 108,00 €	10 968,00 €
2017-57 - Accessibilité bâtiments communaux	35 317,00 €	
2017-58 - Création Plan Local d'Urbanisme	128 603,00 €	
2018-01 - Vitraux église Gouttières	22 430,00 €	4 969,00 €
2018-02 - Remplacement extincteur de + de 10 ans mairie La Barre-en-Ouche	662,00 €	
2018-03 - Réalisation Marianne mairie Landepéreuse	500,00 €	
2018-04 - Equipement informatique divers	7 500,00 €	
2018-05 - Achat terrain + habitation bourg de Gisay-la-Coudre	55 400,00 €	
2018-06 - Acquisition bureau de poste La Barre-en-Ouche	162 300,00 €	60 000,00 €
2018-07 - SIEGE rue du Château - Beamesnil	1 667,00 €	
2018-08 - SIEGE Livet-en-Ouche - Jonquerets-de-Livet	934,00 €	
2018-09 - SIEGE Le Souchet - La Roussière	1 109,00 €	
2018-10 - SIEGE La Musquère - La Roussière	8 500,00 €	
2018-11 - SIEGE La Viretterie - Saint-Aubin-le-Guichard	2 275,00 €	
2018-12 - Passage LED éclairage public	3 334,00 €	
2018-13 - Revitalisation centre-bourg - étude pré-opérationnelle	20 000,00 €	
2018-14 - Etude pour le soutien à l'artisanat et au commerce	5 850,00 €	
2018-15 - Extension bâtiment siège administratif MeO	50 244,00 €	16 078,00 €
2018-16 - Sécurisation des alentours stade de La Barre-en-Ouche	998,00 €	
2018-17 - Mise en sécurité nef église Thevray	14 521,00 €	
2018-18 - Equipement camps centre de loisirs	3 880,00 €	
2018-19 - Sécurisation des écoles (obligation PPMS)	4 432,00 €	1 846,00 €
2018-20 - Projet ouverture nouvelle classe école La Barre	36 559,00 €	11 698,00 €
2018-21 - Equipement divers RAM (mobilier, jeux)	1 082,00 €	
2018-22 - Réfection mur de soutènement mairie Ajou	9 095,00 €	
2018-23 - Réhabilitation chemin du Verger Jonquerets-de-Livet	5 472,00 €	
2018-24 - Equipement multimédia service communication	530,00 €	
2018-25 - Clôture terrain d'animation	1 200,00 €	
2018-26 - Store et brise soleil médiathèque	9 350,00 €	2 992,00 €
2018-27 - Travaux bureau de poste La Barre-en-Ouche	103 854,00 €	54 924,00 €
2018-28 - Acquisition de foncier La Barre-en-Ouche	376 000,00 €	
2018-29 - Restauration église Pierre-Ronde	26 000,00 €	
2018-30 - Réhabilitation église Saint-Ouen-de-Mancelles (tranche 2)	10 000,00 €	4 000,00 €
2018-31 - Aménagement divers local technique espace ados	2 121,00 €	
2018-32 - Transformation anciens sanitaires en espace pédagogique centre de loisirs	6 883,00 €	2 202,00 €
2018-33 - Clôture, portail et portillon centre de loisirs	9 599,00 €	2 903,00 €
2018-34 - Sécurisation toit école La Barre	2 480,00 €	793,00 €
2018-35 - Mobilier écoles	4 450,00 €	
2018-36 - Equipement mobilier LAEP	448,00 €	
2018-37 - Equipement multimédia espace ados	1 451,00 €	

2018-38 – Réfection toiture pressoir Jonquerets-de-Livet	4 000,00 €	
2018-39 – Signalétique salle des fêtes La Barre-en-Ouche	4 000,00 €	
2018-40 – Mobilier salle des fêtes Thevray	4 305,00 €	
2018-41 – Changement rideau métallique service technique Beaumesnil	2 800,00 €	896,00 €
2018-41 – Etude architecte pôle santé La Barre-en-Ouche	5 000,00 €	
2018-43 – Equipement divers du service technique	28 475,00 €	
2018-44 – Carrefour rue de l'Eglise La Barre-en-Ouche	30 740,00 €	
2018-45 – Réfection façade mairie Jonquerets-de-Livet	6 156,00 €	1 969,00 €
2018-46 – Etude de sol pour extension cimetière Granchain	3 558,00 €	1 138,00 €
2018-47 – Plantation jardin du souvenir Saint-Aubin-des-Hayes	650,00 €	
2018-48 – Réfection peinture intérieure église village Gisay-la-Coudre	15 304,00 €	12 793,00 €
2018-49 – Gouttières église Gouttières	1 547,00 €	
2018-50 – Changement échelle accès clocher église La Barre-en-Ouche	1 000,00 €	
2018-51 – Pose grilles protection vitraux église La Barre-en-Ouche	6 333,00 €	
2018-52 – Restauration poutre église Sainte-Marguerite (maîtrise d'œuvre)	2 000,00 €	
2018-53 – Restauration statues église Sainte-Marguerite	12 650,00 €	3 541,00 €
2018-54 – Installation panier de basket école Landepéreuse	600,00 €	
2018-55 – Installation 1 borne incendie Granchain	3 544,00 €	
2018-56 – Installation 4 bouches incendie La Barre-en-Ouche	14 730,00 €	
2018-57 – Installation 3 bornes incendie Saint-Aubin-le-Guichard	10 000,00 €	
2018-58 – Réfection plomberie classe maternelle école Beaumesnil	642,00 €	
2018-59 – Etude trottoirs rue de l'Ecole La Barre-en-Ouche	3 013,00 €	
2018-60 – Vente terrain route de Beaumont à Beaumesnil		17 000,00 €
2018-61 – Réhabilitation logements communaux	30 000,00 €	
TOTAL	2 249 190,00 €	888 412,00 €

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou Mmes et MM. les maires délégués, en fonction de leurs délégations de fonctions respectives :

- à lancer l'ensemble des marchés correspondant aux opérations mentionnées ci-dessus ;
- à attribuer les marchés correspondants lorsque les montants n'excèdent pas les délégations de fonctions décidées par le Conseil Municipal ;
- à autoriser M. le Maire à solliciter toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus ;
- à autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre organisme pour le financement des opérations mentionnées ci-dessus ;
- à autoriser M. le Maire à signer toute convention relative à l'engagement ou au financement et tout autre document relatifs aux opérations mentionnées ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Mme l'adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions qui ont été formulées par les associations et autres structures pour l'année 2018 et les propositions faites par la commission Vie associative – sports – loisirs – culture de la Commune Nouvelle.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux associations et autres structures pour l'année 2018 :

- Comité Juno Canada 50 €
- Normandie Perche Military 160 €
- Amicale laïque Le Temps des Cerises (festival des marionnettes) 500 €
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure 900 €
- Association culturelle de Saint-Aubin-sur-Risle 500 €
- Compagnie théâtrale Piripi 400 €
- Les Chœurs Barrois 400 €
- Les Voix de la Risle 400 €
- Poterie de l'Iguane Normande 400 €
- Association des parents d'élèves de La Barre « Les Petits Diables » 500 €
- Association des parents d'élèves de Beaumesnil 500 €
- Association des parents d'élèves de Landepéreuse APERPI 500 €
- Association sportive du collège Jacques Daviel 4 700 €
- Centre de Formation des Apprentis Interconsulaire de l'Eure..... 480 €
- Foyer socio-éducatif du collège Jacques Daviel 500 €
- Institut Médico-Educatif RP de Maistre 1 000 €
- La Main Tendue 500 €
- Maison Familiale Rurale de Maltot 60 €
- Chats sans toits 250 € sur justificatifs de frais vétérinaires

- Foires et Marchés du Pays d'Ouche	200 €
- Pays d'Ouche en Fête	16 000 €
- Association Moto Club Barrois	1 700 €
- Association sportive Ferrisloise (tennis)	150 €
- Club Mouche Entente Risloise	200 €
- Fofous Motards 27	200 €
- Gymnastique Barroise	500 €
- Espérance SCB Gymnastique	150 €
- Kms de l'Espérance	500 €
- Rando Pays d'Ouche	350 €
- Union Sportive Barroise	1 500 €
- Comité d'Œuvres Sociales de Mesnil-en-Ouche	800 €
- Provision pour associations locales	28 670 € (vote par les conseils communaux)
- Collège Jacques Daviel (réserve pour année scolaire 2018-2019)	24 400 € (montant définitif voté en octobre 2018)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager le versement des subventions mentionnées ci-dessus, sous réserve de disposer des documents constituant le dossier de demande de subvention (lettre de demande, RIB, n° SIRET, bilans d'activités et financier).

Il est précisé que les subventions aux associations locales (comités des fêtes, clubs des aînés, anciens combattants, associations de commerçants, restauration du patrimoine communal) seront attribuées par chaque conseil communal et les subventions aux associations pour la santé et la solidarité par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2018 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche – **budget principal**, à la somme de :

- **6 728 864,94 €** en dépenses et recettes de **fonctionnement**,
- **3 220 986,23 €** en dépenses et recettes d'**investissement**.

Le Conseil Municipal décide de faire bénéficier les agents de la Commune Nouvelle et les élus, de l'automatisme de l'application des augmentations dont bénéficiera le personnel de l'Etat au cours de l'année 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LA BARRE

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2018 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche – **budget annexe Assainissement La Barre-en-Ouche**, à la somme de :

- **120 095,91 €** en dépenses et recettes d'**exploitation**,
- **508 542,00 €** en dépenses et recettes d'**investissement**.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BEAUMESNIL

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2018 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche – **budget annexe Assainissement Beaumesnil**, à la somme de :

- **85 322,03 €** en dépenses et recettes d'**exploitation**,
- **131 942,13 €** en dépenses et recettes d'**investissement**.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE CABINET MÉDICAL DE BEAUMESNIL

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2018 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche – **budget annexe Cabinet médical Beaumesnil**, à la somme de :

- **4 500,00 €** en dépenses et recettes de **fonctionnement**,
- **323 960,00 €** en dépenses et recettes d'**investissement**.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

M. le Maire rappelle qu'au vu du budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 218 473 € ;

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 transmis par M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 27 septembre 2016 décidant :

- la suppression de l'exonération de taxe d'habitation sur les gîtes ruraux, meublés de tourisme et chambres d'hôtes ;
- la suppression de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les hôtels, gîtes ruraux, meublés de tourisme et chambres d'hôtes ;
- l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté ;
- l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles à usage d'habitation ;
- l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux appartenant à une collectivité territoriale ou à un EPCI occupés par une maison de santé ;
- le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par des jeunes agriculteurs ;
- la modification des taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille sur la taxe d'habitation pour le porter à 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge et à 20 % à partir de la troisième personne à charge ;
- la modification du taux de l'abattement général à la base antérieurement institué sur la taxe d'habitation pour le porter à 10 % ;
- l'intégration fiscale et la durée de lissage de quatre ans à compter de 2017 ;
- l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.

Vu la volonté du Conseil Municipal de permettre à la Commune Nouvelle de poursuivre une politique de projet et de services au public, tout en maintenant une pression fiscale raisonnable sur les contribuables ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2017 sur la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche ;
- de fixer le produit attendu des impositions directes pour l'année 2017 à 1 218 473 € ;
- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 à :
 - o **10,05 %** pour la **taxe d'habitation**
 - o **16,10 %** pour la **taxe foncière sur le bâti**
 - o **28,99 %** pour la **taxe foncière sur le non bâti**
- de préciser que ces taux d'imposition s'appliqueront de façon différenciée sur le territoire de chaque commune déléguée durant la période de lissage qui commence en 2017 pour quatre années ;
- d'appliquer les taux d'imposition mentionnés ci-dessus sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances ;
- de charger M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour lui permettre d'assurer ses missions en matière d'aide sociale, de cohésion et d'accompagnement des personnes en difficulté. Il rappelle que la charte fondatrice de la Commune Nouvelle prévoit le versement au profit du CCAS, chaque année, du montant du contingent d'aide sociale versé par la Communauté de Communes, soit un montant de 157 940,00 €.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale de Mesnil-en-Ouche une subvention d'un montant de 157 940,00 € au titre de l'année 2018 ;
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2018 et de l'affecter comptablement au compte 657362 ;
- d'autoriser M. le Maire à engager la dépense correspondante et à signer tout document afférent à ce dossier.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les indemnités de conseil au trésorier municipal suite à notre changement de trésorerie.

Considérant que M. Alain CRETAINNE occupe la fonction de Receveur municipal depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Alain CRETAINNE, Receveur municipal à partir du 1^{er} janvier 2018 ;

de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL A 15/35E

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à 15/35^e pour permettre l'avancement de grade d'un adjoint administratif, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire. Le poste d'adjoint administratif correspondant a vocation à être supprimé.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe pour une durée hebdomadaire de 15 heures (15/35^e) ;
- d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté nécessaire à l'avancement de grade de l'agent et à attribuer les primes et indemnités liées au cadre d'emploi et au grade.

CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il propose de créer deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^e classe à temps complet pour permettre l'avancement de grade de deux adjoints techniques, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire. Les postes d'adjoints techniques correspondants ont vocation à être supprimés.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer deux emplois d'adjoints techniques principaux de 2^e classe à temps complet (35/35^e) ;
- d'autoriser le Maire à prendre les arrêtés nécessaires à l'avancement de grade des agents et à attribuer les primes et indemnités liées au cadre d'emploi et au grade.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 15/35E

M. le Maire explique à l'assemblée que, suite à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe pour permettre l'avancement de grade d'un agent, un poste d'adjoint administratif est vacant et n'a plus de raison d'être maintenu.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoints administratif à 15/35^e.

Cette suppression de poste ne pourra être acquise définitivement que sous réserve de l'avis du Comité Technique. En fonction de ces avis, le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence lors du prochain Conseil Municipal.

SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUES A TEMPS COMPLET

M. le Maire explique à l'assemblée que, suite à la création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^e classe pour permettre l'avancement de grade de deux agents, deux postes d'adjoints techniques sont vacants et n'ont plus de raison d'être maintenus.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la suppression de deux postes d'adjoints techniques à temps complet.

Ces suppressions de postes ne pourront être acquises définitivement que sous réserve de l'avis du Comité Technique. En fonction de ces avis, le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence lors du prochain Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CAF POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour financer les travaux d'aménagement de la Maison de services au public, qui seront réalisés avec le projet de création d'une agence postale communale à La Barre-en-Ouche.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour les travaux d'aménagement de la Maison de services au public de Mesnil-en-Ouche et d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	FINANCEMENT	Montant	%
Acquisition	150 000	Etat (DETR)	93 009,00	40,00 %
Maîtrise d'œuvre	5 700	La Poste	30 000,00	7,75 %
Frais d'étude	6 822	CAF de l'Eure	14 466,80	6,22 %
Travaux	70 000	Autofinancement	95 046,20	40,87 %
TOTAL	232 522	TOTAL	232 522,00	100

et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CAF POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour financer l'aménagement et l'équipement du centre de loisirs.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour l'aménagement et l'équipement du centre de loisirs de Mesnil-en-Ouche et d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	FINANCEMENT	Montant	%
Agencement et aménagement terrains	7 999	Etat (DETR)	5 105	31 %
Agencement et aménagement immeuble	5 531	CAF de l'Eure	8 117	49 %
Matériel d'hébergement	2 997	Autofinancement	3 305	20 %
TOTAL	16 527	TOTAL	16 527	100

et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CAF POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DU RAM ET DU LAEP

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour financer l'aménagement et l'équipement du relais assistants maternels et du lieu d'accueil enfants parents.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour l'aménagement et l'équipement du relais assistants maternels et du lieu d'accueil enfants parents de Mesnil-en-Ouche et d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	FINANCEMENT	Montant	%
Agencement et aménagement immeuble	2 066	Etat (DETR)	826	23 %
Matériel d'animation	1 446	CAF de l'Eure	1 984	57 %
		Autofinancement	702	20 %
TOTAL	3 512	TOTAL	3 512	100

et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CAF POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DE L'ESPACE ADOS

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour financer l'équipement de l'espace ados.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour l'équipement de l'espace ados de Mesnil-en-Ouche et d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	FINANCEMENT	Montant	%
Matériel d'hébergement	291	CAF de l'Eure	1 041	60 %
Matériel de bureau et informatique	1 443	Autofinancement	693	40 %
TOTAL	1 734	TOTAL	1 734	100

et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Commission vie associative

Mme Sylvie VIAL rappelle que lors de la dernière réunion de conseil municipal, il avait été évoqué qu'il y aurait prochainement une commission vie associative où chaque président d'association serait invité. Elle demande quand cela est prévue. Mme Michèle DRAPPIER lui répond que la réunion aura lieu le 25 avril 2018.

Subvention achat vélo électrique

Mme Roseline L'HOMME indique qu'elle a eu une demande d'un administré, pour savoir si l'Intercom Bernay Terres de Normandie subventionne l'achat de vélo électrique. M. Jean-Noël MONTIER lui répond qu'il n'y en a pas actuellement. M. Olivier GARDINOT indique que cette demande leur sera transmise.

Fête de la musique

M. Daniel GROULT informe le Conseil municipal que la date de la fête de la musique a été décalée au 22 juin 2018. En effet le collège J. Daviel avait déjà prévu une soirée le 21 juin. Il indique également qu'il faudra payer des droits à la SACEM.

Parcelles de foin

M. Mathieu VANDOOREN indique qu'un administré recherche des parcelles de foin à faire, également sur des parcelles de la commune. Il entretiendrait celle-ci à titre gratuit.

Panneaux photovoltaïques

M. Mathieu VANDOOREN demande où en est l'éventuel projet d'installation de panneaux photovoltaïques. M. Jean-Noël MONTIER lui répond que cela avait juste été évoqué. Une discussion a eu lieu sur ce sujet, lors d'un rendez-vous avec le Conseil Départemental pour la cité scolaire, mais il n'y a rien de décidé.

Place Arnaud BELTRAME :

Mme Martine GOULLEY informe le Conseil Municipal qu'un habitant de la Roussière a fait la demande pour que la place de la salle des fêtes soit renommée « place Arnaud BELTRAME » en l'honneur du gendarme qui s'est comporté en héros en s'interposant lors de l'attentat à Trèbes

M. le Maire déclare la séance levée à 22^H40.

ADELINE Jean-Michel	BACKX Olivier	BAERT Olivier	BEAUDOIN Jérôme
.			absent
BÉCHET Gaétan	BENSAID Robert	BERTHE Brigitte	BERTHE Claude
		pouvoir à TAVERNIERS.	
BOISSIÈRE Bernard	BORDEAU Jean-Pierre	BRIONNE Dominique	BRUT Nicolas
	pouvoir à NEEL M-M.	pouvoir à GROULT D.	
BUONOMO Bernadette	CAPPELLE Hubert	CASSIET Daniel	COURTOUX Thomas
		absent	
DECROOS Monique	DEFRESNE Anthony	DEVAUX Anthony	DORGÈRE François
	absent	absent	

DRAPPIER Michèle	DUVOUX Dominique	EDY Noëlle	ESNOULT Catherine
FAUCHE Gérard	FUCHÉ Fabienne	pouvoir à DUVOUX D. GIBOURDEL Jean-Pierre	GOULLEY Martine
GRAVELAIS Edith	GROULT Catherine	GROULT Daniel	KANEB Michèle
pouvoir à KIFFER D. KIFFER Daniel	absente LECOMTE Alexis	LEFEBVRE Pascal	LEFRILEUX Jean-Claude
LEMONNIER Stéphane	pouvoir à ADELIN J-M LEPOITTEVIN Christophe	absent LEVEAU Dalilha	LEVILLAIN Jean-Pierre
absent L'HOMME Roseline	absent MADELON Jean-Louis	pouvoir à BOISSIERE B. MARIN Thierry	pouvoir à DORGERE F. MARTIN Jean
MERIMEE Bruno	MERIMEE Maxime	MESNIL Cécile	MICHOUX Jean-Pierre
pouvoir à DRAPPIER M. MONTIER Jean-Noël	NEEL Marie-Madeleine	absente OGER Leïla	PERCQ Gérard
PERDRIEL Christian	PERDRIEL Daniel	pouvoir à PETIT D. PETIT Danièle	PICOT Christian
PREVOST Jean-Jacques	PREYRE Françoise	PROFIT Jean-François	ROINSARD Roger
		pouvoir à MADELON J-L	absent

